

# Appel pour le maintien des prestations publiques

Le saviez-vous ? De nombreuses communes vaudoises risquent d'essuyer un déficit et donc dès 2019 de diminuer les prestations ou d'augmenter les impôts. L'exécutif de Nyon a déjà annoncé une hausse d'impôts et d'autres communes devraient suivre !

Pourquoi ? Le Conseil d'État veut appliquer coûte que coûte le volet cantonal de la Réforme de l'imposition des entreprises 3 (RIE3 vaudoise) dès 2019 déjà, sans même attendre la réforme fiscale fédérale (RFFA). Ne laissons pas l'exécutif bafouer les promesses qui ont convaincu 87% des votant.e.s en mars 2016. Le Conseil d'État affirmait alors : « La réforme des entreprises n'a pas d'impact sur l'imposition des particuliers. »

En effet, nous risquons bien de passer à la caisse pour payer l'aventurisme du Conseil d'Etat. Ce ne sont plus 80 millions (promesses de 2016), mais 180 millions (prévisions du Conseil d'Etat pour 2019) que les communes vont devoir trouver à cause de l'application précipitée de la RIE3 vaudoise. Les compensations supplémentaires aux communes que le parlement cantonal s'apprête à décider sont insuffisantes. De plus, elles se font exclusivement aux dépens des finances cantonales, en l'absence de compensation de la Confédération et de recettes supplémentaires liées à la suppression des statuts spéciaux, actuellement en vigueur pour les multinationales. Mme Wyssa, présidente de l'Union des communes vaudoise, commente : « Les chiffres avec lesquels nous avons négocié en 2015 ne correspondent plus à la réalité. Le piège s'est refermé sur les communes ».

Pourtant, il n'y a pas d'urgence ! Le taux d'imposition aujourd'hui en vigueur dans le canton est déjà plus compétitif que celui que met en place le président des USA Donald Trump.

De plus, n'oublions pas que les femmes sont les premières touchées lorsqu'on s'attaque aux prestations publiques. Cela est inadmissible, d'autant plus que l'égalité salariale est loin d'être acquise !

Nous, citoyennes et citoyens du canton, associations, syndicats, organisations politiques, représentant.e.s des communes, demandons au Conseil d'État de respecter ses promesses en s'engageant à :

- 1) Garantir aux contribuables aux bas et moyens revenus qu'ils n'auront pas à compenser les pertes fiscales engendrées par la RIE vaudoise.
- 2) Compenser toutes les pertes fiscales supplémentaires annoncées pour les communes en conséquence de l'application de la RIE3 vaudoise sans cadre fédéral.
- 3) Ne pas réduire le financement des services publics et les prestations à la population.
- 4) Attendre l'abolition des statuts spéciaux et les contreparties financières et telles qu'acceptées par 87% de la population en mars 2016 avant de baisser de 35% l'impôt des entreprises réalisant des bénéfices.

Clarification : Le Conseil d'État a annoncé une baisse linéaire de 1% des impôts des personnes physiques à l'horizon 2022. Cette baisse, qui profitera d'abord aux riches, concerne les impôts cantonaux : elle n'enlève donc rien au sens de cet appel, bien au contraire.